

## **960<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 avril 2024 à 19 h 33 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Amélie Sauvé  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Absences

Martin Filion  
Catherine Blouin

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, maître Cindy Gagnon, directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2024-04-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2024-04-09-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 959<sup>E</sup> SÉANCE ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le procès-verbal de la 959<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de mars 2024, qui s'élèvent à 184 200,89 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mars 2024, qui s'élèvent à 89 858,75 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mars 2024, qui s'élèvent à 214 726,42 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-04**  
**RAPPORT FINANCIER**  
**ANNÉE 2023 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, dépose le rapport financier de l'année 2023.

**2024-04-09-05**  
**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT**  
**FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**  
**ANNÉE 2023 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire René Dubé fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023.

**2024-04-09-06**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET SES AMENDEMENTS, SOIT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 393-2024 a été donné par monsieur le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2024 (résolution 2024-03-12-05);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2024 (résolution 2024-03-12-06);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU la mention faite par monsieur le maire avant l'adoption du règlement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le *Règlement numéro 393-2024 abrogeant le Règlement numéro 317-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et ses amendements, soit le Règlement numéro 351-2016 modifiant le Règlement numéro 317-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 317-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-07**

**CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS MUNICIPAUX 2024-2028  
APPROBATION ET SIGNATAIRES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la dernière convention collective des salariés municipaux est échu depuis le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami et les représentants du Syndicat des salariés municipaux ont participé à des séances de négociation afin de mettre en place une nouvelle convention collective;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les termes de la nouvelle convention collective;

ATTENDU QUE cette convention entrera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2028.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ENTÉRINER la convention collective intervenue entre la Ville de Matagami et le Syndicat des salariés municipaux pour les années 2024 à 2028 inclusivement;
- ET D'AUTORISER les membres du comité patronal à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la convention collective telle que soumise.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-08**

**SERVICE DE L'URBANISME**

**POSTE D'OFFICIÈRE MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – PERMANENCE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Valérie Simard occupe le poste d'officière municipale en bâtiment et en environnement depuis le 12 octobre 2023;

ATTENDU QUE durant la période d'essai édictée aux politiques salariale et administrative du personnel-cadre, madame Simard a démontré qu'elle possède les qualités recherchées par la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la permanence de madame Valérie Simard.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCORDER à madame Valérie Simard son statut d'employée permanente à la Ville de Matagami, et ce, à compter du 12 avril 2024;

- ET QUE ses conditions de travail soient conformes aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami pour les employés-cadres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-09**  
**SERVICE DES LOISIRS**  
**POSTE DE SURVEILLANT DU CENTRE CIVIQUE**  
**EMBAUCHE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'EMBAUCHER monsieur Raphaël Veillette au poste de surveillant du centre civique, et ce, rétroactivement à compter du 13 mars 2024;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-10**  
**RECOMMANDATIONS DE SUBVENTIONS**  
**COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE**  
**SOUTIEN AUX ORGANISMES**  
**ANNÉE 2024 – APPROBATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes constitue l'intervenant privilégié de la Ville de Matagami pour l'attribution de ses contributions financières aux organismes du milieu;

ATTENDU QUE la Ville dispose, dans son budget annuel 2024, de crédits de 10 000 \$ pour le versement de contribution par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes;

ATTENDU QUE des demandes totalisant 26 733 \$ ont été présentées dans le cadre du concours pour l'année 2024;

ATTENDU QUE ladite commission a émis ses recommandations écrites le 2 avril 2024, lesquelles ont été amendées verbalement à la suite de représentations complémentaires fournies aux membres du conseil le 9 avril 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami considère que les recommandations s'inscrivent en conformité avec les besoins communautaires et les objectifs établis.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER les recommandations de subventions pour l'année 2024, telles que formulées par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes le 9 avril 2024, à savoir :

<u>Organisme</u>	<u>Demande</u>	<u>Recommandation</u>	<u>Subvention</u>
<b>Studio Santé Matagami</b> Aide au logement et matériel	3 230,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Comptoir familial Seconde Vie Matagami</b> Aide au logement	1 800,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Le Complexe des Rapides</b> Matériel pour réparation des balcons	1 054,45 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Club de dard Matagami</b> Matériel et locaux pour activités	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Club de golf de Matagami</b> Réparation ou remplacement d'équipement	1 500,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Club moto-neige Matagami inc.</b> Remplacement de matériel volé	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Centre de développement communautaire de Matagami</b> Locaux et matériel, rénovation de bâtiment	5 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Club de ski de fond Nordic inc.</b> Achat de matériel	3 215,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Campeurs du Nord</b> Achat de matériel	1 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Partenaires à part égale</b> Matériel pour activités et repas mensuels	3 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Club de l'âge d'or « Vive la joie » de Matagami</b> Achat d'un boulier pour le bingo	1 833,85 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>École Le Delta</b> Activité de la Saint-Padoue	1 600,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Association du hockey mineur de Matagami</b> Achat d'un logo pour le centre de la glace	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$

- DE VERSER lesdites contributions s'élevant à un total de 10 000 \$;

- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement desdites contributions financières.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-11**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**CENTRE DE FEMMES UNI-VERS-ELLES – ANNÉES 2022-2024**

**AUTORISATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 2021-02-09-05**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Centre de femmes Uni-Vers-Elles sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 5 530 \$ afin de poursuivre sa mission visant à fournir des services d'aide aux femmes;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont les initiatives contribuent au bien-être de ses citoyens;

ATTENDU QUE le 9 février 2021, la Ville de Matagami a donné son autorisation pour le versement de subventions au Centre de femmes Uni-Vers-Elles (résolution 2021-02-09-05) et que la Ville souhaite réévaluer les modalités afin d'assouplir le processus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER le versement de 5 530 \$ au Centre de femmes Uni-Vers-Elles, représentant une contribution financière pour les années 2022 à 2024, afin de soutenir ses efforts en faveur des femmes de notre communauté;
- DE REMPLACER la résolution 2021-02-09-05 par la présente résolution;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-12**

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

**INSPECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

**OCTROI ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la firme EXP fournit des services-conseils et des services complets d'ingénierie, d'architecture et de conception destinés aux milieux bâtis et naturels;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à EXP pour réaliser l'inspection des parois intérieures et extérieures du réservoir d'eau potable, dans le but d'évaluer son état et de déterminer si des travaux sont nécessaires;

ATTENDU QUE EXP a déposé, le 1<sup>er</sup> décembre 2023, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 35 250 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'article 12.3 du *Règlement numéro 386-2023 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'OCTROYER à EXP un contrat de services professionnels pour la réalisation de l'inspection des parois du réservoir d'eau potable de la Ville de Matagami, et ce, conformément à son offre de services datée du 1<sup>er</sup> décembre 2023;
- DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-13**

**REVENU QUÉBEC**

**CLICSÉQUR – MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé :
  - à inscrire la Ville de Matagami aux fichiers de Revenu Québec;
  - à gérer l'inscription de la Ville de Matagami à clicSÉQUR – Entreprises;

- à gérer l'inscription de la Ville de Matagami à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville de Matagami, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Ville de Matagami et à agir au nom et pour le compte de la Ville de Matagami, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Matagami pour l'application ou l'exécution des lois fiscales de la *Loi sur la taxe d'accise* (LRC (1985), c. E-15), de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, c. P-2.2), en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-14**  
**COTISATION ANNUELLE**  
**TOURISME BAIE-JAMES – ANNÉE 2024-2025**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est actuellement membre de Tourisme Baie-James et que son adhésion annuelle est venue à échéance le 31 mars dernier;

ATTENDU QUE Tourisme Baie-James propose différents services à ses membres, tels que la visibilité sur son site Internet et une présence dans le guide touristique régional;

ATTENDU QUE le montant pour le renouvellement de la cotisation annuelle est établi à 175 \$, plus 0,64 \$ par habitant, taxes en sus;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Matagami d'être membre de Tourisme Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE RENOUVELLER l'adhésion de la Ville de Matagami à Tourisme Baie-James pour l'année 2024-2025;

- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de la cotisation à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-15**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**MEMBRE SIÈGE NUMÉRO 1**  
**DÉMISSION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU monsieur Ghislain Vaillant a remis sa démission de son poste de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme après six (6) ans d'engagement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Ghislain Vaillant à titre de membre au siège numéro 1 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, en date du 14 mars 2024;
- ET DE LE REMERCIER pour son engagement dans la communauté au cours de son mandat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-16**  
**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**  
**RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Dépôt pour information.

**2024-04-09-17**  
**DEMANDE D'ASSISTANCE**  
**CORPORATION DU CIMETIÈRE ŒCUMÉNIQUE DE MATAGAMI**  
**ENTRETIEN ESTIVAL DU CIMETIÈRE – ANNÉE 2024 – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Corporation du cimetière œcuménique de Matagami sollicite la Ville de Matagami pour s'occuper de la tonte de la pelouse du cimetière à l'été 2024;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance de préserver l'état des lieux et de maintenir un environnement garantissant des conditions propices à la commémoration et au recueillement;

ATTENDU QUE l'entretien de la pelouse du cimetière de Matagami nécessite une assistance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER l'équipe municipale à fournir une aide à l'entretien de la pelouse du cimetière de Matagami durant l'été 2024.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-18**

**CORRESPONDANCE**

**1. AUTRES**

**a) *Club de ski de fond Nordic inc.***

- i) Lettre du 8 avril 2024 – Remerciements quant à une contribution financière de la Ville

**b) *Fabrique Sacré-Cœur de Matagami***

- ii) Lettre du 11 mars 2024 – Remerciements quant à la contribution de la Ville à la page d'annonces publicitaires de son feuillet paroissial

**2024-04-09-19**

**CHEFS DE SERVICE**

**RAPPORT MENSUEL – MARS 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2024 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2024 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2024 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2024 de la chef d'équipe du Service des loisirs, madame Annie Legault, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-04-09-20**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'avril, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2024-04-09-21**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 20 h 06.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Cindy Gagnon*

---

M<sup>E</sup> CINDY GAGNON, AVOCATE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE ET GREFFIÈRE